

Par courriel

Montréal, le 1^{er} février 2022

Objet : Demande d'accès à l'information - 200782130

Art. 53-54

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 décembre 2021, concernant les adresses suivantes : 9000 à 9280, boulevard du Golf, lots : 3 369 417, 3 369 418, Cadastre du Québec, arr. Anjou, Montréal (Québec).

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour l'adresse suivante : 9120, boulevard du Golf, Montréal (Québec).

Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 14 février 2013, 5 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous informons, après vérifications, que nous ne détenons aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-01-29	Heure d'arrivée : 11 h 50	Heure de départ : 12 h 10
Inspecteur : Rachid Oumellil		Accompagné de :

N° intervention : 300777649	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-08190-01	N° du rapport d'inspection : 401004286
N° demande : 200027844	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier l'entreposage et la gestion des MDR (batteries usagées), s'il y a lieu.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Battery Direct	
Nom usuel du lieu : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>	
N° du lieu : X2140167	Type de lieu : lieu d'entreposage
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 9120, boulevard du Golf Anjou (Québec) H1J 3A1	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Battery Direct inc.		446, rue Saint-Paul Repentigny (Québec) J5Z 0C8	Y2099088

Conditions météo

Nuageux

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Adam Proulx	Gérant d'entrepôt	514-353-7880

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 16	Nombre de photos annexées au rapport : 9
---	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Rachid Oumellil avec un appareil photo de type Nikon coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : Art. 23-24

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Avis d'entreposage des MDR.

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			3 Dat	
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Nos collègues du bureau de Repentigny, nous ont avisés que la compagnie Battery direct inc, qui a reçu un ANC pour les articles 33, 35, 46, et 118, déménage ces activités à Montréal au 9120, boul du Golf, Anjou.

3. Description de l'inspection

Je suis allé le 06 décembre 2012, à l'adresse indiquée pour faire l'inspection, mais la compagnie n'était pas en activité. Je suis retourné le 29 janvier 2013.

Durant mon inspection j'ai observé les choses suivantes :

- La compagnie Battery direct inc, vend et entrepose des batteries neuves et récupère et entrepose des batteries usées.
- Les batteries usées sont triées selon leurs catégories, puis placées sur des palettes en bois et ensuite enveloppées d'une pellicule de plastique avant d'être identifiées et déposées sur des présentoirs.
- L'entreposage des batteries usées se fait à l'intérieur d'un bâtiment.
- La quantité de batteries usées entreposées, 1000 kg < MDR < 40000 kg.
- La dalle de béton est en bon état.
- Absence de drain sur l'aire d'entreposage.
- Les batteries usées sont acheminées à la compagnie Art. 23-24 (pas de factures à l'appui).

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

J'ai reçu un appel le 2013-01-30, de Mr. Christian Knudsen, le directeur de la compagnie Art. 53-54 m'informant que la quantité maximale de MDR entreposé est d'environ 32000 kg et qu'il nous transmettra sous peu un avis d'entreposage de MDR ainsi que des factures de la Art. 23-24

Le 05 février 2013, le ministère a reçu l'avis d'entreposage des MDR.

5. Conclusion

L'entreposage des MDR est conforme aux règlements.
La gestion et la disposition des MDR reste à vérifier.

6. Recommandations

Art. 37

Signature :



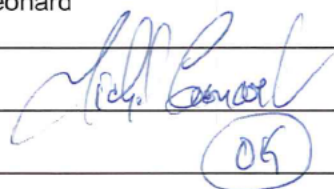
Date de rédaction : 2013 - 02 - 05

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Coordonnateur

Signature :



Date :

14 février 2013

Commentaires :

06

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : Art. 23-24 JPG

Description :
Identification du lieu.



Photo no : 2

Fichier Art. 23-24 JPG

Description :
Entreposage de batteries neuves.



Photo no : 3

Fichier Art. 23-24 JPG

Description :
Entreposage de batteries neuves.

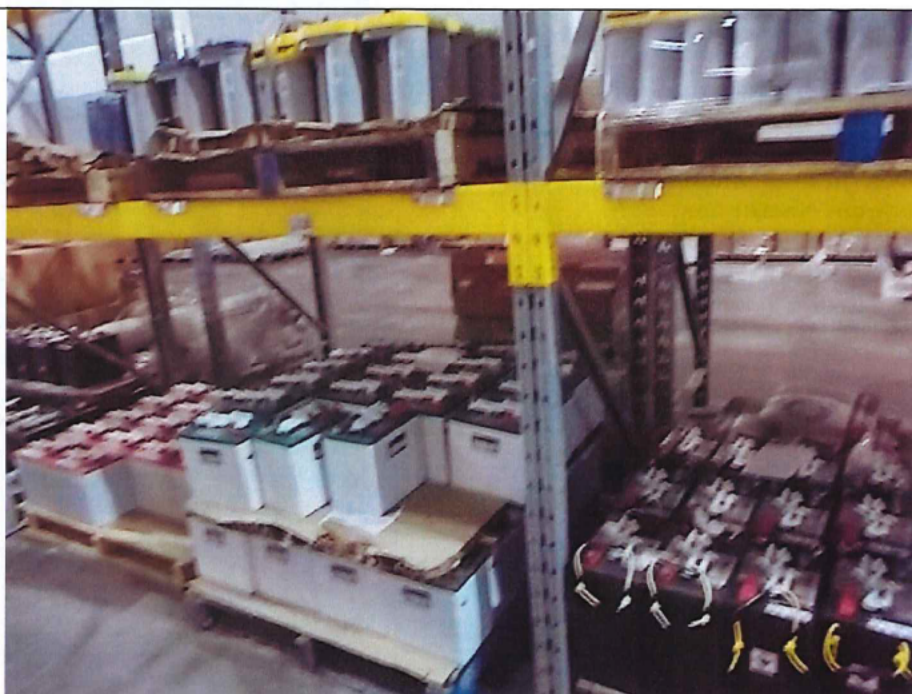


Photo no : 4

Fichier Art. 23-24 JPG

Description :
L'entreposage des Palettes de batteries usées.



Photo no : 5

Fichier Art. 23-24 JPG

Description :
Identification des palettes.

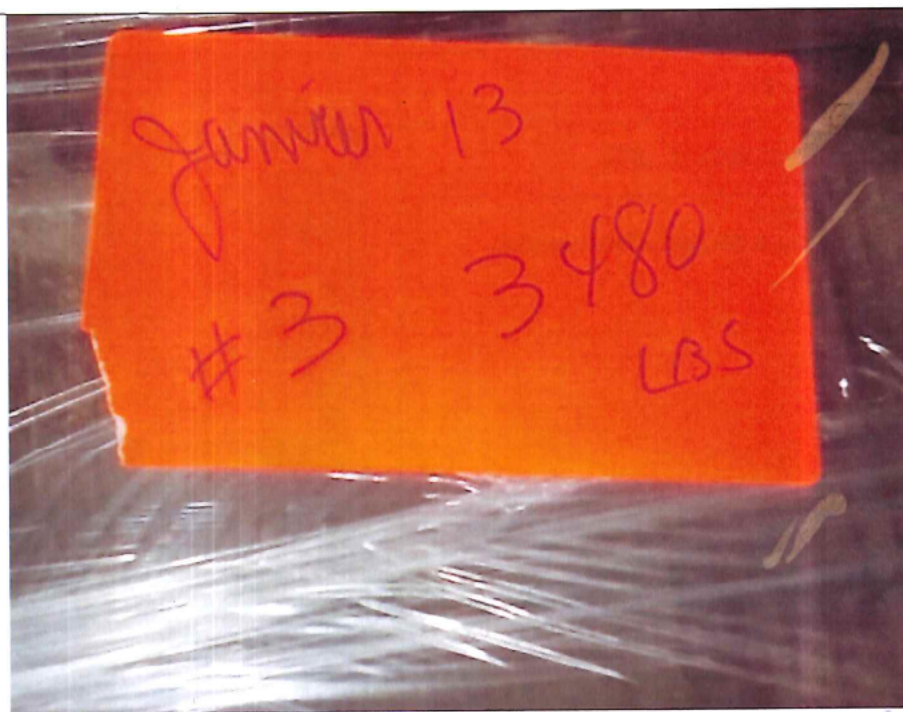


Photo no : 6

Fichier Art. 23-24 JPG

Description :
Des grosses batteries usées pour des engins électriques.



Photo no : 7

Fichier : Art. 23-24 [redacted] JPG

Description :
Identification des grosses batteries.



Photo no : 8

Fichier : Art. 23-24 [redacted] JPG

Description :
Des batteries usées en attente de triage.



Photo no : 9

Fichier : Art. 23-24 [redacted] JPG

Description :
Des batteries usées en attente de triage.

